

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 23 septembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2024

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Gutenkauf, Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte,
conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent, excusé : personne

Point de l'ordre du jour : 9.3

Objet : Répartition des heures supplémentaires de congé politique parmi les membres du conseil communal

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 15 juillet 2024 portant répartition du supplément de 9 heures de congé politique par semaine comme suit :

M. Bob STEICHEN, bourgmestre, 6 heures

M. Pascal NICOLAY, échevin, 1 heure

M. Christian STEFFEN, conseiller, 1 heure

M. Luc RASQUI, conseiller, 1 heure

Précisant que cette répartition des heures supplémentaires de congé politique a eu lieu selon les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux ;

Vu le règlement grand-ducal du 24 juillet 2024 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux qui augmente le supplément de congé politique de 9 à 15 heures par semaine pour chaque conseil communal ;

Vu la proposition du collège échevinal relative à la répartition du supplément de 15 heures de congé politique par semaine entre les membres du conseil communal ;

Rappelant l'article 8 du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux qui dispose que : **« ... Le droit au congé politique commence le 1er du mois qui suit la date de délivrance du certificat précité »** ;

Vu les articles 78 à 81 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

de répartir le supplément de 15 heures de congé politique par semaine comme suit :

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 23 septembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2024

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre
Schaaf, Nicolay, échevins
Gutenkauf, Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte,
conseillers
Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent, excusé : personne

Point de l'ordre du jour : 9.3

Objet : Répartition des heures supplémentaires de congé politique parmi les membres du conseil communal

- 1 heure à Monsieur NICOLAY Pascal, échevin, domicilié à L-9054 Ettelbruck, 45, rue Dr Klein,
- 3 heures à Monsieur STEFFEN Christian, conseiller communal, domicilié à L-9090 Warzen, 70B, rue de Welscheid,
- 2 heures à Madame BIRCHEN Svenja, conseillère communale, domiciliée à L-9028 Warzen, 22, Cité Breechen,
- 2 heures à Monsieur ANGELSBERG Bob, conseiller communal, domicilié à L-9016 Ettelbruck, 60, rue de l'Ecole Agricole,
- 3 heures à Monsieur RASQUI Luc, conseiller communal, domicilié à L-9061 Ettelbruck, 35, rue Abbé Joseph Flies,
- 2 heures à Madame RIES Lynn, conseillère communale, domiciliée à L-9088 Ettelbruck, 157, rue de Warzen,
- 2 heures à Madame DUARTE Sarah, conseillère communale, domiciliée à L-9087 Ettelbruck, 12, place de l'Hôtel de Ville.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme aux fins d'information aux personnes concernées :

Ettelbruck, le 24 septembre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS

